

La traduction simultanée sera disponible.
Demandez-la lors de votre inscription!
Simultaneous translation will be available.
Request it upon registration!

FORUM QUÉBÉCOIS SUR LA

CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Pratiques avant-gardistes et mise à jour légale sur la consultation avec les communautés autochtones pour obtenir un consensus sur tout projet de développement économique

Les 28 février et 1^{er} mars 2007 • Atelier de travail interactif le 1^{er} mars 2007
Hôtel Hyatt Regency, 1255, rue Jeanne-Mance, Montréal

Assistez à nos
DISCUSSIONS STRATÉGIQUES :

- **Démystifier le processus de consultation** et déterminer les **enjeux fondamentaux** de la consultation des communautés autochtones
- **Comprendre les attentes et les objectifs poursuivis par les intervenants** lors des consultations auprès des communautés autochtones

Sous la coprésidence de :

Renée Dupuis
Présidente
Commission des revendications
des Indiens

John Hurley
Associé
Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.

Venez profiter de l'expérience des représentants gouvernementaux, de l'industrie privée et autochtones sur des sujets tels que :

- Comprendre les **pouvoirs et les compétences des communautés autochtones** en matière de consultation
- Les **dernières tendances et pratiques** en matière d'**accommodement**
- Le **rôle des promoteurs** dans le cadre des consultations dans l'**industrie forestière**
- **L'émergence du pouvoir des communautés autochtones** sur les ressources naturelles au Canada et l'**impact sur l'industrie privée**
- **Les décisions récentes au Canada et au Québec** relatives au **devoir de consultation** et leur **impact sur vos activités d'affaires**
- **ET BEAUCOUP PLUS!**

Présentation spéciale de Monsieur Guy Chevrette
Président-directeur général et directeur des communications
Conseil de l'industrie forestière du Québec



Réservez au 1-877-246-4832 • InstitutCanadien.com



LE RESPECT DES RÈGLES DE LA CONSULTATION DES PEUPLES AUTOCHTONES ÉVOLUE CONSTAMMENT ET CONSTITUE UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE DANS TOUTE QUESTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

Les gouvernements canadien et québécois ont des obligations strictes envers les communautés autochtones et les promoteurs désirant exploiter les ressources naturelles doivent aussi tenir compte de ces défis dans l'évaluation de la viabilité de leurs projets. **Promoteurs, gouvernements et autochtones cherchent tous les meilleures façons d'éviter les conflits et appliquer les meilleures pratiques pour s'assurer que les intérêts économiques de chacun sont vigoureusement protégés.**

Ne pas connaître le processus de consultation des communautés autochtones expose les intervenants à des retards et des coûts additionnels importants dans la réalisation de leurs projets et à d'importantes poursuites coûteuses en responsabilité. Il leur appartient donc d'établir des relations constructives et cela s'exprime notamment par la consultation, la diffusion d'information et la participation des communautés autochtones au développement économique.

C'est en tenant compte de ces préoccupations que **L'Institut Canadien** a spécialement conçu son « **Forum québécois sur la consultation des communautés autochtones** » et ce, afin que vous puissiez repérer les enjeux incontournables, identifier les meilleures stratégies et les conseils indispensables pour surmonter les nouveaux défis dans ce domaine. Un groupe exceptionnel d'experts aborderont des sujets tels que :

- La mise à jour des décisions-clés au Canada et au Québec sur les consultations avec les communautés autochtones
- Le rôle des promoteurs de l'industrie forestière en matière de consultation
- Ce que vous devez savoir sur les dernières tendances en matière d'accommodement
- Les pouvoirs et les compétences des différentes communautés autochtones en matière de consultation
- Les leçons à retenir ailleurs au Canada concernant les consultations avec les communautés autochtones
- Et beaucoup plus!

Ne manquez pas notre ATELIER DE TRAVAIL INTERACTIF « Un guide étape par étape pour conduire avec succès des consultations avec les communautés autochtones ».

Le « **Forum québécois sur la consultation des communautés autochtones** » constitue une opportunité unique pour les intervenants dans le domaine. Inscrivez-vous dès aujourd'hui en composant le 1(877) 246-4832 ou en consultant notre site Internet au www.InstitutCanadien.com

Profitez de l'expertise de conférenciers chevronnés :

Nadir André, Avocat
Nadir André Avocats

Suzie Basile, Directrice générale
Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador

André Binette, Avocat
Joli-Coeur, Lacasse, Geoffrion Jetté, St-Pierre

Guy Chevrette, Président-directeur général et directeur des communications,
Conseil de l'industrie forestière du Québec

Carl Dubé, Président Grand Chef
Alliance autochtone du Québec

Renée Dupuis, Présidente
Commission des revendications des Indiens

Martin R. Gagné, Associé
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Bill Gallagher, Stratège
Bureau légal de Bill Gallagher

Eric R. Gingras, Avocat
Ministère de la Justice du Canada

John Hurley, Associé
Fraser Milner Casgrain, S.E.N.C.R.L.

Pierre-Christian Labeau, Avocat
Ministère de la Justice du Québec

Ghislain Picard, Chef régional
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

Ken Rock, Conseiller juridique
Innu Takuaihan Uashat Mak Mani-Utenam

David Schulze, Avocat
Hutchins, Grant & Associés

Diane Soroka, Avocate
Diane Soroka avocate Inc.

Marie-Josée Thomas, Secrétaire adjointe
Secrétariat aux Affaires Autochtones

UNE CONFÉRENCE INCONTOURNABLE POUR LES :

Communautés autochtones :

- Chef autochtone
- Conseiller juridique
- Membres des associations et des communautés autochtones incluant :
 - directeur général
 - directeur opérations
 - directeur, relations avec le Québec
 - directeur administratif
 - négociateur

Avocats :

- droit autochtone
- droit de l'environnement
- droit minier
- droit des pêches
- droit forestier et pâtes et papiers
- droit constitutionnel
- droit de l'énergie et des ressources naturelles
- droit municipal et aménagement des territoires
- droit des affaires

Entreprises privées, entreprises publiques et entreprises autochtones :

- Président, président directeur général, vice-président, directeur, directeur général, conseiller juridique, consultant et analyste en :
 - développement d'affaires
 - relations d'affaires
 - relations avec les autochtones

Organismes gouvernementaux et parapublics, autorités réglementaires :

- Président, président directeur général, vice-président, directeur, directeur général, conseiller juridique, consultant, coordinateur et analyste en :
 - développement d'affaires
 - relations d'affaires
 - relations avec les autochtones
 - coordinateurs affaires autochtones

Gouvernement du Canada et gouvernement du Québec :

- Représentant des Affaires indiennes et du Nord Canada
- Représentant du Secrétariat aux affaires autochtones
- Conseiller juridique

NE MANQUEZ PAS!
NOTRE ATELIER DE
TRAVAIL INTERACTIF :

Un guide étape par étape pour conduire avec succès des consultations avec les communautés autochtones

Réservez au 1(877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com

Mercredi 28 février

8h30 Inscriptions et petit déjeuner continental 🍽️

9h00 Allocution d'ouverture de la présidente de la première journée

Renée Dupuis

Présidente

Commission des revendications des Indiens

9h15 Les décisions récentes au Canada et au Québec relatives au devoir de consultation et leur impact sur vos activités d'affaires

Martin R. Gagné

Associé

Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Diane Soroka

Avocate

Diane Soroka avocate Inc.

- Les affaires *Blaney* et *Kruger* : les conséquences de l'omission du gouvernement de consulter et d'accommoder les Premières Nations
- L'affaire *Powley* : confirmation du droit de la nation Métis du Labrador d'être consultée par la Couronne
- L'affaire *Platinex Inc. c. Première Nation Kitchenuhmaykoosib Inninuwug* : la limitation de l'exploration minière suite à l'omission de l'Ontario de consulter les Premières Nations
- L'affaire *Willison* : une clarification des critères permettant d'établir les droits des Métis en se fondant sur l'affaire *Powley*
- L'affaire *Gitga'at Development Corp. c Hill* : la détermination des critères pour comprendre la gouvernance de l'autorité des communautés autochtones
- L'affaire *Leighton c. Canada* et les éléments de la détermination de la preuve

Good content and engaging speakers.

Susan Ball
Project geologist, Kenncott Canada Exploration Inc.
Aboriginal Consultation
Vancouver, 2006

10h15 Pause-café et réseautage ☕

10h30 Démystifier le processus de consultation : les enjeux fondamentaux sur qui, quand, comment et pourquoi doit-on consulter les communautés autochtones

Animatrice :

Renée Dupuis

Présidente

Commission des revendications des Indiens

Panélistes :

Pierre-Christian Labeau

Avocat

Ministère de la Justice du Québec

Eric R. Gingras

Avocat

Ministère de la Justice du Canada

Ghislain Picard

Chef régional

Assemblée des Premières Nations
du Québec et du Labrador

- Une analyse des circonstances déclenchant la tenue d'une consultation avec les communautés autochtones
- Les précisions sur les groupes visés par le processus de consultation : qui doit-on consulter?
- Les éléments prioritaires du déclenchement du processus de consultation
- Les considérations essentielles déterminant la validité d'une consultation : comment se décharger de l'obligation de consulter les communautés autochtones?
- Comment déterminer le degré de participation satisfaisant des communautés autochtones

12h00 Dîner et réseautage pour les participants et conférenciers 🍽️

Went from legal aspect to community case studies – very beneficial.

Chris Lought
Chevron Canada, Aboriginal Consultation
Vancouver, 2006

13h15 Tout ce que vous devez savoir sur les dernières tendances en matière d'accommodement

Ne manquez pas!

David Schulze

Avocat

Hutchins, Grant & Associés

- La détermination de l'opportunité de recourir à l'accommodement : une analyse des obligations légales et approches pratiques
- Les accommodements requis légalement et le développement des pratiques chez les promoteurs : jusqu'où peut-on aller?
- L'apparition d'un système parallèle d'accommodement : ententes bilatérales de l'industrie privée avec les communautés autochtones : considérations pratiques et légales sur la validité des accommodements
- Quel est le rôle quant à l'accommodement :
 - du gouvernement?
 - de l'industrie?
- Une analyse des accommodements non compensatoires : pourquoi y recourir?
- Quand déterminer si un accommodement est raisonnable
- Quelles sont les limites de l'accommodement?

Réservez au 1(877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com

14h15 Pause-rafraîchissements

14h30 Le rôle des promoteurs dans le cadre des consultations dans l'industrie forestière

PRÉSENTATION SPÉCIALE

Guy Chevette

Président-directeur général
et directeur des communications

Conseil de l'industrie forestière du Québec

- Quelle est l'approche de l'industrie privée face à la consultation des peuples autochtones?
- Quelles sont les obligations des promoteurs liées à la consultation?
- Comment intégrer les risques liés au dénouement des consultations dans la gestion du développement?
- Quelles sont les meilleures stratégies de consultation et comment s'assurer de la détermination et de l'atteinte des objectifs?
- Les changements législatifs et pratiques dans le domaine forestier et comment l'industrie adapte ses stratégies de consultation
- Analyse des méthodes innovatrices de consultation dans l'industrie
- Quels sont les enjeux difficiles et comment y remédier en limitant les coûts?
- Quels sont les changements anticipés de l'industrie de la forêt pour mieux adapter leurs activités au processus de consultation?

15h30 Les pouvoirs et les compétences des communautés autonomes en matière de consultation : qui parle au nom de la bande?

Ken Rock

Conseiller juridique

Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam

- Comprendre l'autorité des communautés autonomes et leur processus décisionnel
- Qui est habilité à négocier et avec qui doit-on négocier?
- Statut légal des représentants en vertu de la *Loi sur les Indiens*
- Contourner les pièges des paradigmes liés au manque de ressources des communautés autochtones : 10 conseils pratiques pour atteindre vos objectifs de consultation
- Quelques exemples de solutions dans la poursuite de rapports fructueux selon les différentes structures organisationnelles

16h15 Récapitulatif de la journée et ajournement de la conférence

Jeudi 1^{er} mars

8h30 Petit-déjeuner continental ☞

9h00 Allocution d'ouverture du président de la deuxième journée

John Hurley

Associé

Fraser Milner Casgrain, S.E.N.C.R.L.

9h15 Comprendre les attentes et les objectifs poursuivis par les intervenants lors des consultations auprès des communautés autochtones

Animateur :

Carl Dubé

Président Grand Chef

Alliance autochtone du Québec

Panélistes :

Suzie Basile

Directrice générale

Institut du développement durable

des Premières Nations du Québec et du Labrador

Nadir André

Avocat

Nadir André Avocats

André Binette

Avocat

Joli-Coeur, Lacasse, Geoffrion, Jetté, St-Pierre

- Que doit-on savoir des communautés autochtones avant d'amorcer toute consultation?
- Pourquoi les consultations sont-elles différentes d'une nation à l'autre?
- Quelles sont les attentes des communautés autochtones en termes de consultation?
- Le Protocole de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador d'octobre 2005
- Les conseils stratégiques et considérations incontournables pour bien amorcer tout processus de consultation
- Les meilleures pratiques pour renforcer le lien de confiance avec les communautés autochtones
- Quels sont les objectifs des autochtones?
- Quelques enjeux qui nécessitent d'être abordés pour s'affranchir des pièges issus de la consultation
- Mieux vaut prévenir que guérir : consulter lorsque l'on peut, non seulement lorsque l'on doit

CONFÉRENCE À NE PAS MANQUER EN AVRIL 2007!

Forum sur les règles d'accès au territoire
en exploration minière

Les 12 et 13 avril 2007, Loews Hôtel Vogue – Montréal

Inscrivez-vous à ces 2 événements (le Forum québécois sur la consultation des communautés autochtones et le Forum sur les règles d'accès au territoire en exploration minière) et

ÉCONOMISEZ 200 \$!

**Vaste éventail de conférenciers
tous les plus intéressants les uns
que les autres : sujets variés.**

Gilles Simard

Conseiller en relation de travail, Hydro-Québec
Développement de partenariats d'affaires avec les autochtones
Montréal, 2005

Réservez au 1(877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com

10h45 Pause-café et réseautage 📄

11h00 **L'émergence du pouvoir des communautés autochtones sur les ressources naturelles au Canada et l'impact sur l'industrie privée**

Bill Gallagher

Stratège, Bureau légal de Bill Gallagher

- L'obligation de consultation est-elle différente ailleurs au Canada?
- La diligence raisonnable dans le processus de consultation dans les provinces canadiennes : quelques exemples
- Quels sont les mécanismes utilisés au Canada pour faciliter le processus aux communautés autochtones?
- Quels sont les enjeux liés à la représentativité des communautés au Canada et peut-on établir des parallèles?
- Une analyse des changements les plus importants en matière de consultation dans les autres provinces du Canada
- La détermination de l'impact que ces changements a eu sur l'industrie canadienne et comment cela peut vous affecter
- Les défis de la consultation pour l'industrie et les communautés autochtones ailleurs au Canada et comment les surmonter
- Quels sont les changements à anticiper pour les années à venir et comment y faire face?

* Cette présentation sera faite en anglais.

11h45 **Guide intérimaire sur la consultation des communautés autochtones : comment le gouvernement du Québec adapte-t-il sa façon de faire**

Marie-Josée Thomas

Secrétaire adjointe

Secrétariat aux Affaires Autochtones

- La nouvelle approche du gouvernement du Québec en matière de consultation
- Le rôle changeant du gouvernement en matière de consultation des communautés autochtones
- Un examen des événements déclencheurs ces dernières années au Québec et comment ils changent la donne de la consultation au Québec
- Les obligations légales anticipées des communautés autochtones, de la Couronne et des promoteurs à la lumière du guide intérimaire
- Les pistes de solutions pour en arriver à une satisfaction des intervenants

12h30 **Mot de clôture du coprésident et fin de la conférence**

[J'ai aimé] la variété des conférenciers, sujets bien présentés.

Carol Boies
Président, CLD Minganie
Développement de partenariats
d'affaires avec les autochtones
Montréal, 2005

Atelier de travail interactif

13h30 à 17h00

Les inscriptions débutent à 13h00

Un guide étape par étape pour conduire avec succès des consultations avec les communautés autochtones

Bill Gallagher

Stratège, Bureau légal de Bill Gallagher

Nous assistons à l'heure actuelle à une véritable accélération du processus de consultation avec les communautés autochtones. Une compréhension de l'intérêt de tous les intervenants est cruciale pour implanter de solides bases et obtenir l'appui des communautés autochtones dans vos projets de développement. Cette présentation vise à fournir les éléments incontournables de la conduite de consultations efficaces et obtenir les meilleures chances de succès.

- La compréhension des traditions autochtones et leur style de vie
- Quelle est la signification de territoires ancestraux et des activités ancestrales?
- La nécessité de porter une attention particulière aux aînés et à la tradition orale : pourquoi devriez-vous y prêter une attention particulière?
- Quelle est la signification de la connaissance traditionnelle et comment cela peut-il vous affecter?
- Procurez les communautés autochtones de ressources nécessaires pour favoriser l'atteinte de vos objectifs de consultation
- Comment déterminer le moment approprié pour commencer les réunions publiques et les consultations communautaires
- L'importance de l'engagement des dirigeants dans le processus de consultation
- Maintenir un degré élevé de la qualité de l'information et maintenir l'équipe de négociation sur la même longueur d'onde
- Obtenir un accord selon les conditions actuelles du marché
- Les clauses à inclure, les clauses à éviter

* Cette présentation sera faite en anglais.

BILL GALLAGHER est avocat et stratège dans le secteur des relations entre les communautés autochtones, le gouvernement et l'industrie privée au Canada. Il a conseillé l'industrie privée dans bon nombre de projets, notamment en désamorçant les tensions autochtones dans l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick, dans le domaine du pétrole en Alberta et a contribué à la conclusion d'une entente sur la Baie de Voisey, soit l'un des litiges les plus complexes en matière de ressources au Canada. Il est ex-directeur général de la Canada Oil & Gas Lands Administration, responsable de l'exploration pétrolière et du gaz et des droits de production.

OPPORTUNITÉS DE COMMANDITES ET D'EXPOSITIONS

Profitez de notre événement pour promouvoir vos produits et services auprès d'un auditoire ciblé. Il existe d'excellentes opportunités de commanditer des cocktails et des dîners ainsi que des espaces d'expositions. Pour plus de renseignements, veuillez contacter **Jae Chung** au 1 (877) 246-4832 poste 378 ou par courriel à jae.chung@InstitutCanadien.com.

© L'Institut Canadien 2006

Réservez au 1(877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com

CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Pratiques avant-gardistes et mise à jour légale sur la consultation avec les communautés autochtones pour obtenir un consensus sur tout projet de développement économique

Les 28 février et 1^{er} mars 2007 • Hôtel Hyatt Regency, Montréal

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour accélérer le processus de votre inscription, merci de préciser votre code de service prioritaire



Attention service du courrier : si non délivrable au destinataire, veuillez transférer au : Président, V-P, Directeur relations avec les autochtones
Coordonnateur Affaires autochtones
Avocat Affaires autochtones



Papier recyclable

CODE DE LA CONFÉRENCE : 245L07-MTL

OUI ! Veuillez m'inscrire pour le Forum québécois sur la
CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Frais par participant :

		TPS	TVQ	TOTAL	Prix Spécial*	TPS	TVQ	TOTAL
Conférence seulement	<input type="checkbox"/> 1695,00 \$	101,70 \$	134,75 \$	1931,45 \$	<input type="checkbox"/> 1495,00 \$	89,70 \$	118,85 \$	1703,55 \$
Conférence et Atelier	<input type="checkbox"/> 2190,00 \$	131,40 \$	174,11 \$	2495,51 \$	<input type="checkbox"/> 1990,00 \$	119,40 \$	158,21 \$	2267,61 \$

Ajouter le CD-ROM des documents de la conférence 150 \$ + 15.95 \$ de frais de transport (+ les taxes en vigueur)

J'ai besoin de la traduction simultanée de l'anglais au français.

* Ce prix spécial s'applique aux communautés autochtones seulement.

** Les rabais de groupes sont disponibles pour les individus d'une même organisation.

Cette offre spéciale ne peut être combinée avec une autre.

NOM DE LA PERSONNE _____

FONCTION _____

SOCIÉTÉ / ÉTUDE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____ TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL _____

TYPE D'ENTREPRISE _____ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE _____

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION / FONCTION _____

PAIEMENT

SVP facturer VISA MasterCard AMEX

No. _____ / _____ / _____ Date d'expiration: _____ / _____

Signature : _____

Ci-joint mon chèque pour _____ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de
L'Institut Canadien (N° de TPS - R106361728) (N° de TVQ - 1014951101) PBN# 106361728PG0001

Je ne souhaite pas recevoir de courriels provenant d'autres compagnies

LE PAIEMENT DEVRA ÊTRE REÇU AVANT LE 21 FÉVRIER 2007

5 raisons pour lesquelles vous ne pouvez manquer cet événement!

- 1 Découvrez des stratégies de consultation qui répondent à vos besoins.
- 2 Évaluez la conformité de vos pratiques actuelles en matière de consultation.
- 3 Assurez la juste prise en compte des droits et des intérêts de tous les intervenants.
- 4 Évitez les retards inutiles de vos projets de développement économique.
- 5 Soyez à la fine pointe des dernières tendances liées à la consultation.

5 options faciles pour s'inscrire

- COURRIER L'Institut Canadien
1250, rue University, C.P.516, Station B
Montréal, Québec H3B 3K3
- TÉLÉPHONE 1(877) 246-4832
ou 416-927-7936
- TÉLÉCOPIE 1(877) 927-1563
ou 416-927-1563
- INTERNET
www.InstitutCanadien.com
- COURRIEL
serviceclientele@institutcanadien.com

Détails administratifs

LIEU: Hôtel Hyatt Regency

ADRESSE: 1255, Jeanne-Mance,
CP 130, Montréal

TEL.: 514-982-1234

Réservations des chambres

Pour la réservation des chambres à l'Hôtel Hyatt Regency, appelez le 514-982-1234. Mentionnez L'Institut Canadien pour un rabais corporatif.

Textes du programme

Les participants à la conférence recevront un ensemble de textes préparés par les conférenciers : une excellente source d'informations distribuées avant la conférence. Si vous avez déjà effectué un paiement mais n'êtes pas en mesure d'assister à la conférence, le matériel de la conférence pourra vous être livré sur demande seulement, une fois la conférence terminée.

Politique en cas d'annulation et de remboursement

Si vous ne pouvez pas assister à cette conférence, envoyez-nous un avis écrit jusqu'à 10 jours avant la date de la conférence, et un reçu du montant total vous sera remis, pour toute autre conférence organisée par L'Institut Canadien. Néanmoins, le remboursement de vos frais d'inscription peut être effectué, moins les frais d'administration de 15%. Aucun crédit ou remboursement ne sera effectué après ce délai. Le remplacement d'un participant par un autre est autorisé sans préavis. L'Institut Canadien se réserve le droit d'annuler un cours s'il le juge nécessaire et remboursera intégralement les frais d'inscription. L'Institut Canadien n'assume aucune responsabilité pour les changements de date ou de contenu du programme.

Informations erronées sur la liste d'envoi

Informations erronées sur la liste d'envoi. Si vous souhaitez modifier les informations vous concernant, envoyez-nous le verso de la brochure par télécopie au 1(877) 927-1563 ou par courriel à data@institutcanadien.com.

RÉDUCTION SPÉCIALE

Nous offrons un tarif préférentiel pour les groupes. Renseignez-vous en nous contactant par courriel ou par téléphone.